

## Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis N° 09/ 2021

### Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement

La commission s'est réunie les 16, 23 et 29 novembre 2021 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

| Personnes présentes           | 16.11.2021 | 23.11.2021 | 29.11.2021 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|
| Mme Pascale Menu              | X          | X          | X          |
| M. Yan Borboën                | X          | X          | X          |
| M. Quentin Bérard (suppléant) | X          | X          | X          |
| M. Alan Carleton              |            | X          | X          |
| M. Raphaël Conus (suppléant)  | X          | X          | X          |
| Mme Catherine Jaquier         | X          |            |            |
| Mme Susan Killias             | X          | X          | X          |

#### 1. Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 23 novembre 2021 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

#### 2. Analyse

##### 1- Plafond en matière d'emprunts

Le plafond de 4'550'000 tel que demandé semble cohérent par rapport aux travaux totaux estimés la capacité d'autofinancement de la commune restant bonne.

Nous relevons que ce plafond reste largement en-deça du plafond maximum de CHF 12'000'000 autorisé par le canton.

##### 2- Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties

A ce sujet, aucun changement n'est demandé par rapport à la législature précédente.

#### Conclusions:

La commission gestion-finances unanime propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission

*Pascale Menu*

2021-12-01 20:33

Signé électroniquement par Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité

---

## Questions – Réponses concernant le préavis municipal 9 – 2021

### **Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement**

#### Questions CGF :

Est-il possible d'avoir une estimation même grossière du montant des investissements principaux cités au point 2 ?

- **1,3 million pour la rénovation de l'Eglise et de la salle des Jardins**
- **0,4 million pour la rénovation du bâtiment de la voirie**
- **1,5 million pour la réfection des routes cantonales RC 79 et RC 80**
- **Nous débuterons prochainement l'étude détaillée de la révision du PGA, zone de la Pâle et zone 20 km/h et à ce stade il est difficile d'avancer un montant, mais on devrait s'approcher de 1,5 million**

-

---